

Refus en M1 Social Paris 1, à qui adresser un recours gracieux ?

Par **Luc Armand**, le **26/07/2017** à **19:57**

Salut, j'explique vite fait la situation, rien d'exceptionnel sinon dans ma scolarité, autour de la moyenne: j'ai fait un M1 droit des affaires à distance à Paris 1 CAVEJ et j'aimerais finalement poursuivre en droit social. J'ai validé ce dernier master : à noter qu'au moment de la constitution de la candidature les résultats n'étaient pas tombés alors je ne sais pas si ça a été pris en compte.

Toujours est t-il que je viens de recevoir un avis défavorable pour le M1 social en présentiel. Ce qui me révolte ?

J'ai obtenu pourtant des notes correctes à des enseignements de la plaquette à l'issue du M1 DAFF et de ma L3, notes allant de 11 à 15 ce qui est je trouve honorable (DIP, DEED, histoire et droit du travail...)

A qui dois-je selon vous adresser un recours gracieux ? Au responsable du M1, à la commission qui a déjà statué ou encore au président de l'université ?

Merci,

Par **Fax**, le **26/07/2017** à **20:20**

Bonjour,

Un recours gracieux s'introduit auprès de l'auteur de la décision.

Un recours hiérarchique s'introduit auprès de son supérieur.

C'est au choix vous avez les deux possibilités (excepté dans le cas où les textes instituent un recours administratif préalable obligatoire - dans cette hypothèse le texte en question désigne la personne à qui adresser ce recours préalable obligatoire - ce qui ne me semble pas être le cas pour votre affaire).